



Vous êtes propriétaire de votre logement :



en grande difficulté
pour vous chauffer?



en surchauffe
l'été?



en impossibilité
de rénover?

L'Eurométropole
de Strasbourg vous
propose de bénéficier
d'un **accompagnement
humain complet**,
d'**aides financières** et
de **solutions concrètes**
pour engager votre
projet de rénovation
énergétique.



Vous habitez dans une commune de l'Eurométropole de Strasbourg ?

Vous pouvez bénéficier du programme si votre revenu fiscal de référence est inférieur aux montants indiqués dans le tableau.

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES
1	17 363 €	22 259 €
2	25 393 €	32 553 €
3	30 540 €	39 148 €
4	35 676 €	45 735 €
5	40 835 €	52 348 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €

Source : plafonds de ressources ANAH à partir du 1er janvier 2026



Qui contacter ?

Contactez votre **espace conseil France Rénov'**
au **03 69 24 83 10**

L'accompagnement est proposé exclusivement par Urbanis, Oktave et l'Agence du climat dans le cadre du programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique.

Les grandes étapes de votre accompagnement



1 Vous **contactez** l'espace conseil **France Rénov'** qui vous oriente.



2 Votre **opérateur référent** et vous **définissez** votre **projet ensemble**.



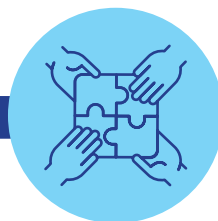
3 On vous accompagne dans la recherche des **financements**.



6 Les **travaux commencent**. On reste à vos côtés pendant toute la durée des travaux.



5 On **valide ensemble** votre **projet de rénovation** globale de votre logement.



4 On trouve toutes les **solutions adaptées** à votre situation.



7 On vous explique les **bons usages** à intégrer au quotidien dans votre **logement rénové**.



8 Vous profitez d'un logement confortable !





**TERRITOIRES
ZÉRO EXCLUSION
ÉNERGÉTIQUE**

**STOP
À L'EXCLUSION
ÉNERGÉTIQUE**

En savoir plus sur le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique a pour ambition d'**éradiquer la précarité énergétique** sur l'ensemble du territoire français.

L'**Eurométropole de Strasbourg** est lauréate de ce programme ; elle est **labélisée « Territoire Zéro Exclusion Énergétique »** jusqu'en 2026. Cette démarche est complémentaire des autres mobilisations de la collectivité sur le champ de l'accélération de la transition énergétique et de l'amélioration des aides mises à disposition des ménages en difficulté.



Pour en savoir plus :
territoireszeroexclusionenergetique.org



**12 millions
de personnes**
concernées par la
précarité énergétique



**2 millions
de personnes**
en **exclusion énergétique**

Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

La précarité énergétique concerne 12 millions de personnes en France. Il s'agit d'un fléau humain, social et économique majeur, aux conséquences multiples : dégradation de la santé et mal-être des habitants, conditions de vie indignes, factures énergétiques alourdies, émissions de gaz à effet de serre aggravées.

Parmi ces 12 millions de personnes, 2 millions sont en exclusion énergétique (étude Oliver Wyman juin 2022) : elles n'ont pas les moyens suffisants de chauffer convenablement leur logement parce qu'il est une véritable passoire thermique. La moitié de ces personnes vivent dans des maisons individuelles dont elles sont propriétaires (500 000 foyers).